N° 10.

MENSUEL - 2me ANNEE - N° 10 - AVRIL 1958

LE NUMERO : 30 FRANCS

LA VOIX DU TRAVAILLEUR ALGERIEN

صوت العامل الجزائري

ORGANE DE LA FEDERATION DE FRANCE DE L'UNION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS ALGERIENS

REDACTION - ADMINISTRATION : 13, rue d'Enghien, Paris (10e) - Tél. : PRO. 15-21, Poste 443-444

Le gérant : A. BENSID

Victoire des travailleurs algériens à Ferrière-la-Grande

QUAND les travailleurs sont unis et organisés et manifestent leur solidarité, ils sont capables de faire reculer l'arbitraire et de faire prévaloir leurs droits et leurs revendications. L'exemple de FERRIERE-LA-GRANDE est éloquent à cet égard, il constitue un exemple pour tous les travailleurs algériens, trop souvent victimes de la répression patronale et du racisme.

Le 27 février 1958, le secrétaire de l'Union Locale de Sous-le-Bois fut informé par le secrétaire de la section des Engrais Magnésiens (à Ferrière-la-Grande) que 18 de nos camarades avaient reçu des lettres de licenciement, avec, bien entendu, un préavis normal. Ce même jour, une délégation du bureau d'U.L. se rendait à l'usine, et devant l'établissement, un meeting était tenu. Tour à tour, des camarades d'autres sections prirent la parole et assurèrent les camarades licenciés de leur complète solidarité.

Un autre camarade algérien, travaillant dans le même établissement, prit la parole, il affirma : « *Non, cette fois-ci nous ne nous laisserons pas faire. Il faut que le patron sache que nous lutterons jusqu'à la réintégration de nos 18 camarades.* »

Il est nécessaire de souligner que tous ceux qui ont reçu l'avis de licenciement sont des Algériens. Est-ce le fait du hasard ? NON.

Comme partout, dans d'autres usines, les patrons se permettent de licencier les travailleurs algériens, profitant de leur ignorance des lois françaises et usant aussi d'intimidation. Depuis longtemps, le travailleur algérien est soumis à de nombreuses exploitations: celle du gouvernement, du patronat et aussi celle de certaines organisations syndicales, qui, en parole se faisaient les champions de la défense des travailleurs algériens, mais qui, dans les faits, se sont toujours montrés d'une passivité faisant réellement le jeu du patronat. Les travailleurs algériens expérimentés, tirant la leçon des dures épreuves qu'ils ont subies, et revenus de leurs illusions, ont compris que le meilleur moyen de défendre leurs intérêts est de constituer une organisation syndicale à eux. Ils viennent de prouver qu'ils savent se défendre car, après l'action persévérante des responsables, et de nombreuses démarches auprès des pouvoirs compétents, nos 18 camarades ont été réintégrés.

Ils ont obtenu d'autres satisfactions, telles que le rétablissement du courant électrique: car ils habitent dans les baraquements de l'établissement et le patron s'est cru en droit de leur couper le courant, bien qu'il touche une indemnité de loyer.

Les responsables de notre organisation ont, par la même occasion, lutté pour l'élection de délégués du personnel, vu qu'il n'y en a pas.

Le patron en a été pour ses frais. Est-ce que cette leçon lui servira? est-ce qu'elle l'amènera à ne plus mépriser les ouvriers ? Nous l'espérons. Mais, pour notre part, nous ne nous lasserons jamais de lutter pour que nos droits ne soient plus bafoués et pour acquérir de meilleures conditions de vie.

A. BENSID

(suite page 3)

LA GREVE DU 1er AVRIL A ETE UN SUCCES ET UN AVERTISSEMENT

La grève d'avertissement du 1er avril 1958, englobant les travailleurs de la S.N.C.F., du métro, des bus, du gaz et de l'électricité et des autres services publics a été effective.

Grâce à l'unité d'action des organisations syndicales, le succès a été éclatant. Cette grève constitue un sérieux avertissement au gouvernement. Les travailleurs des services publics, comme d'ailleurs l'ensemble des masses laborieuses, n'entendent pas continuer à se serrer la ceinture devant la hausse incessante des prix.

Ils en ont assez de cette situation qui devient de plus en plus alarmante. Ils veulent des salaires en rapport avec le coût de la vie.

Que la situation sociale tende de plus en plus à s'aggraver, que les conditions de vie des travailleurs empirent, ce n'est pas là l'effet d'une crise économique, la situation de l'économie française, selon les déclarations et les statistiques officielles, est satisfaisante. Dans toutes les branches de l'économie, la production augmente. Donc le fond du malaise n'est pas là. Il est ailleurs, et c'est ce que tous les gouvernements français successifs cachent à l'opinion française.

La cause en est dans la guerre d'Algérie. Depuis 1939, la France est en guerre, d'une manière ou de l'autre. C'est la guerre de reconquête coloniale que l'impérialisme impose à la France. Après celle d'Indochine, depuis le 1er novembre 1954 c'est l'Algérie qui en est le théâtre.

Cette guerre qui ensanglante les peuples de France et d'Algérie et leur coûte tant de morts engloutit chaque jour plus de 2 milliards de francs. Les organismes officiels de l'O.N.U. ainsi que tous les hommes politiques français adversaires de la politique des gouvernements qui se sucèdent depuis le début de la guerre d'Algérie, ont démontré que cette guerre coûte annuellement plus de 700 milliards à la France.

Mais les gouvernants cachent la vérité et minimisent les frais de la guerre d'Algérie.

M. R. Lacoste les a trouvés même « insignifiants ». Mais tous ces mensonges, toutes ces falsifications ne tromperont personne. Et le cheminot, comme le fonctionnaire et tous les autres travailleurs des services publics savent que s'il n'y avait pas la guerre d'Algérie, la disproportion entre leurs traitements et le coût de la vie ne serait pas si grand.

Ils savent que le gouvernement est plutôt préoccupé de trouver de l'argent pour sa politique de guerre que d'entendre leurs légitimes doléances.

Quant aux ouvriers et aux employés de l'industrie et du commerce dont la situation n'est pas plus brillante que dans les services publics, ils savent que si leur budget ne suffit plus pour joindre les deux bouts, cela est dû à la politique de guerre du gouvernement. Car, pour trouver l'argent, celui-ci, qui ménage les oligarchies, les trusts et les magnats, à la remorque des Soustelle, des Duchet, des Debré, des Morice, fait payer les frais de cette guerre injuste et insensée aux masses laborieuses, par les impôts et la hausse des prix des produits de première nécessité.

Aujourd'hui l'ensemble des travailleurs français est convaincu que la guerre d'Algérie, qui engouffre des centaines de milliards de francs, est la cause principale de cette situation.

C'est pourquoi ils sont décidés à cesser d'être dupes de la politique du mensonge et des promesses fallacieuses. Ils ont tenu à avertir le gouvernement F. Gaillard. Que va faire celui-ci ? Va-t-il leur donner satisfaction tout en poursuivant la guerre d'Algérie ? En tous les cas, leur résolution est inébranlable. Si le gouvernement continue à faire la sourde oreille à leurs légitimes revendications, par leur union et leur action, ils sauront faire triompher leurs droits.

Quant aux travailleurs algériens, dont la situation est encore plus effroyable, puisqu'ils se trouvent séparés de leurs familles laissées en Algérie et qu'ils partagent avec elles leurs maigres salaires pour vivre misérablement, ils sont mieux placés que personne pour se rendre compte de l'impossibilité de vivre décemment. Ils considèrent l'augmentation des salaires, étant donnée la hausse des prix, comme normale et urgente. Sous la direction de l'U.S.T.A. et dans le cadre de l'unité d'action avec toutes les organisations syndicales françaises, ils ne failliront pas à leur devoir de classe.

A. MOSTEFA

L'U. S. T. A. devant les luttes revendicatives

LES travailleurs algériens, dans tous les mouvements sociaux de la classe ouvrière française, n'ont jamais failli à leur devoir. Ils ont toujours été à la pointe des combats. Ils l'ont montré dans toutes les grèves, soit des mineurs, soit des métallurgistes, soit du bâtiment, soit des produits chimiques ou du textile.

Dans l'action sociale, les travailleurs algériens ont montre une maturité politique qui réduit à néant tous les sarcasmes et toutes les calomnies des détracteurs colonialistes. Tout ce qu'il y a de sincère et d'honnête intellectuellement dans l'opinion française ne peut que reconnaître que jamais l'Algérien n'a été un obstacle dans les luttes ouvrières, dans la lutte pour l'émancipation sociale des travailleurs français.

Ceux-ci le savent bien, et c'est pourquoi, en ces heures tragiques que nous vivons conséquemment à la guerre coloniale d'Algérie, ils restent indifférents et méprisants à l'égard de toute la campagne chauvine et raciste des hystériques à la solde du colonialisme, qui ne cessent d'ameuter l'opinion française contre les Algériens.

Les travailleurs français n'oublieront jamais l'attitude admirable de leurs camarades algériens ,lors des heures sombres de l'occupation nazie. Les travailleurs algériens, alors complètement coupés de leurs familles abandonnées, en Algérie, à leur triste sort sans aucun secours pendant des années, en dépit de toutes les promesses alléchantes des Allemands, ont su être dignes et courageux. Ils avaient refusé de faire le jeu de l'hitlérisme. Au contraire, ils ont partagé un peu partout en France tous les risques de la résistance française.

L'histoire du mouvement ouvrier français depuis 1920 est pleine d'enseignements quant à l'attitude des travailleurs algériens dans la lutte sociale. Elle a toujours été honorable et digne des plus nobles traditions de la classe ouvrière mondiale.

Malheureusement, les organisations syndicales ouvrières françaises semblent avoir oublié l'attitude

A. DJELLOUL

(suite page 3)

L'USTA VIT ET COMBAT

— A travers la France — A travers la France —

REGION DU NORD

DANS cette région, où est groupée une grande partie des travailleurs algériens, l'U.S.T.A. est en progression constante. Pour ces premiers mois de 1958, nous avons enregistré avec satisfaction que plusieurs milliers de nouvelles cartes ont été placées.

Malgré les arrestations, les brimades continuelles, l'U.S.T.A. déploie une grande activité. Ceci démontre bien la volonté des travailleurs algériens de lutter au sein de leur centrale pour de meilleures conditions de vie et pour arracher leurs revendications.

Quant aux agissements de la police qui ont tendance à se multiplier, ils ne font que galvaniser nos énergies et inciter nos camarades à agir avec plus de vigueur comme nous le prouvent les résultats obtenus au cours du mois de février.

LILLE

Au cours du mois de février, 115 nouvelles adhésions ont été enregistrées. Les progrès que nous constatons avec satisfaction dans cette ville, sont dus aux efforts conjugués de nos responsables en général et de ceux de l'union locale en particulier.

ROUBAIX

Dans cette ville la répression aveugle qui s'est abattue sur nos responsables, nos camarades continuent à s'organiser, c'est ainsi que nous enregistrons 60 nouvelles adhésions au cours du mois de février.

*

On nous signale que le 4 mars 1958, la P.J. de Lille est venue perquisitionner dans un café nord-africain à Tourcoing-Blanseau. Elle a emmené au commissariat du Blanseau tous les travailleurs algériens qui se trouvaient dans le dit café pour vérification d'identité ; parmi ces travailleurs, il y avait le secrétaire général de l'union locale de l'U.S.T.A. de Roubaix.

Ce dernier fût malmené avec deux autres Algériens au poste de la P.J. de Lille ; ils ne furent relâchés que le 5/3/58 après avoir passé deux journées d'intimidation, sans compter les préjudices matériels qu'ils ont subis.

TOURCOING

Dans cette localité, malgré toutes les difficultés, 45 nouvelles cartes ont été placées. Cela démontre que nos camarades sont fermement décidés à aller de l'avant.

DOUAI

Le vendredi 14 mars, à 19 h. 45, notre camarade S.A., militant de l'U.S.T.A., a bel et bien échappé à un accident prémédité par la police qui effectuait une tournée avec son pannier à salade, lui était sur un vélomoteur, et le panier à salade fonça sur lui, dans le but de l'écraser.

Le camarade ayant demandé la raison, un gradé lui a répondu **« Ferme ta gueule, en tous les cas, tu es un Algérien ».**

*

Dans cette localité, nos sections sont en progression constante ainsi que nous le prouve les résultats du mois de février où l'on note 221 nouvelles adhésions.

LENS

Au cours du mois de février, 140 nouvelles cartes ont été placées. Plusieurs centaines d'Algériens travaillant dans les mines de cette région ont décidé de s'organiser au sein de l'U.S.T.A.

VALENCIENNE

Dans cette région, l'U.S.T.A. consolide de plus en plus ses positions. Plusieurs actions ont été menées par nos sections, tant au point de vue organisationnel qu'au point de vue revendicatif.

C'est avec grande satisfaction que nous enregistrons 270 nouvelles cartes.

SOUS-LE-BOIS

Dans cette localité, nos sections sont en progression constante. Malgré les difficultés de toutes sortes que nos responsables rencontrent, 213 nouvelles adhésions ont été enregistrées au cours du mois de février. Dans cette région, notre organe « La Voix du T.A. » a été largement diffusé, tout le contingent a été épuisé en quelques heures.

Ceci grâce à l'action de nos responsables ,et plus particulièrement de ceux de l'Union Locale, à qui nous adressons nos félicitations.

BOUCHAIN

Le 25 mars 1958, notre camarade Lebbad Mabrouk, trésorier général de la section de l'usine S.C.Z. à Bouchain (Nord), ainsi qu'un autre militant de l'U.S.T.A., ont été arrêtés à leur domicile et dirigés au commissariat central de Cambrai ; jusqu'ici aucune nouvelle n'est parvenue quant au sort qui leur a été réservé, malgré l'intervention du secrétaire général de la dite section.

L'administration, en arrêtant les dirigeants syndicaux algériens, veut, par là, étouffer leur voix, mais ces procédés, en violation des droits syndicaux les plus élémentaires, ne font que galvaniser l'esprit des travailleurs algériens qui ne cessent de lutter pour l'amélioration de leurs conditions de vie, leur bien-être, pour la liberté et la paix.

VALENCIENNES

Une lettre de l'Union Locale

Le 14 mars, vers 10 h. du matin, notre camarade Dourkane Abderrahman, militant de la section de Blanc-Misseron, s'est rendu chez un docteur pour faire soigner son doigt, suite d'un accident de travail. A la sortie de chez le médecin, il fut interpellé par les gendarmes de Marly-les-Valenciennes, qui lui apprirent qu'ils venaient de faire une perquisition chez lui. Ils n'avaient rien découvert de compromettant, rien que des archives de l'U.S.T.A. (cartes et timbres) ; ils lui ordonnèrent néanmoins de les suivre ; arrivant à leur poste, ils le gardèrent jusqu'au lendemain à 13 h. 30 environ ; entre-temps, des interrogatoires de toutes sortes et des tortures lui ont été infligées. Ils le firent déshabiller et tombèrent sur lui à trois à coups de poings, à coups de règles ; même la blessure de son doigt ne fut pas épargnée, puis ils lui bandèrent les yeux, et tombèrent sur lui de nouveau à coups de poings et à coups d'un instrument mouillé. Interrogatoire : **« Tu es un chef du M.N.A., tu es un collecteur de fonds, il faut dire la vérité ».** Comme il répondait qu'il fait partie d'une organisation syndicale légalement constituée, l'U.S.T.A., ils lui ont rétorqué que l'U.S.T.A. est interdite et ses cartes sont celles du M.N.A., etc... etc...

Après, ils lui ordonnèrent de quitter l'U.S.T.A., sinon..., avec toutes les menaces à la clé. Ils lui disent de se démettre de cette organisation, et de passer les informer dès qu'il aurait remis sa démission avec les archives, sinon... ils **lui ont dit qu'ils vont chercher un membre du F.L.N. pour l'abattre !!!**

SIN-LE-NOBLE (Nord)

Deux militants de l'U.S.T.A., L. M. et M.M. ont été licenciés par un patron d'une entreprise des voies ferrées. Ce patron, animé d'un esprit raciste, non content de les mettre en chômage, a fait appel à la police, qui les emmena au commissariat, et les dirigea sur la maison d'arrêt ; ils ne furent relâchés qu'après avoir purgé 15 jours de prison chacun, et l'un d'eux est menacé d'être transféré en Algérie.

NORMANDIE

EVREUX

LA situation de nos camarades dans cette région est lamentable. Ils sont logés dans des baraquements appartenant à la cantine O.N.C.O.R., entassés 4 par chambre à 1.710 francs par personne et par mois, ce qui fait 6.840 fr. par mois et par chambre ; en plus de cet abus, on ne leur tolère la lumière que de 6 à 7 heures du matin et de 19 h. à 22 h. 30.

Une intervention a été décidée auprès de la direction pour mettre fin à cet arbitraire et améliorer leurs conditions de logement.

ROUEN

Dans cette région, on note une légère progression, qui serait plus grande, si ce n'était le manque de local pour la constitution d'une union locale.

Une nouvelle section du bâtiment vient d'être créée.

LE HAVRE

Malgré le manque de local,, plusieurs dizaines de cartes ont été distribuées, et une section interprofessionnelle est en formation.

REGION DE L'EST

ARDENNES

DANS cette vaste région qui s'étend des Ardennes au Rhin, notre organisation s'implante de plus en plus, et ce, malgré une terrible répression qui s'est abattue sur les responsables de l'U.S.T.A.

Plusieurs dirigeants locaux ont été arrêtés, dont certains transférés en Algérie.

MOSELLE

METZ

Dans cette importante ville, les travailleurs algériens continuent d'apporter leur soutien à notre organisation. C'est ainsi que nous enregistrons, pour le premier trimestre de cette nouvelle année, plusieurs centaines d'adhésions.

Il y a quelques semaines, nous avons appris l'arrestation de notre camarade BOUDJANI BEN AMAR, secrétaire général de l'Union Locale de Metz. Nous savons quelle a été la mise en scène de la police pour justifier son incarcération. Dernièrement, il a présenté une demande de mise en liberté provisoire qui vient de lui être refusée. BOUDJANI était un grand ami d'AMAR BEDOUINE, qui vient d'être lâchement assassiné à Sedan.

Les travailleurs réclament la libération immédiate de leur camarade BOUDJANI BEN AMAR qui fut l'un de leurs plus ardents défenseurs.

MERLEBACH

Notre organisation se consolide de plus en plus et étend son activité sur toutes les corporations. Pour le mois de février, nous inscrivons à l'actif de nos camarades une progression de 61 nouvelles adhésions.

MEURTHE-ET-MOSELLE

LONGWY

La police de cette ville continue de multiplier les entraves pour briser notre organisation et, malgré cela, nos responsables déploient une grande activité. Pour le seul mois de février, nous enregistrons 80 nouvelles cartes placées.

ARDENNES

SEDAN

Plusieurs dizaines de cartes ont été placées pour le mois de février, malgré les difficultés créées par la police, et par les ennemis de la classe ouvrière algérienne qui ont assassiné BEDOUINE AMAR.

Les travailleurs algériens de cette localité renforcent l'U.S.T.A., car ils sont convaincus que, seule, cette dernière est au service du peuple algérien et de sa classe ouvrière.

BÉDIOUNE AMAR

Nouveau martyr du devoir

LE jeudi 20 mars 1958, notre camarade Bédioune Amar, marié et père de deux enfants, secrétaire de la section U.S.T.A. de Sedan (Ardennes), a été lâchement assassiné par le F.L.N.-U.G.T.A.

Les travailleurs algériens sont indignés ; et ils comprennent la signification d'un tel crime. En assassinant les dirigeants syndicaux algériens, le F.L.N.-U.G.T.A. fait véritablement le jeu du colonialisme. Mais ces méthodes fascistes ne font que renforcer les rangs de l'U.S.T.A., authentique centrale syndicale algérienne.

Le peuple algérien et sa classe ouvrière sont convaincus que ces tueurs à gage, au service du colonialisme, ne servent que leurs intérêts personnels et n'ont aucun idéal.

A maintes reprises, nous avons alerté l'opinion publique, particulièrement la classe ouvrière, sur le rôle néfaste que jouent certains individus sans scrupules.

Nous lisons dans le quotidien parisien « COMBAT » du 25/3/58 : « Un certain Charfi Abdellah, soi-disant représentant de l'U.G.T.A. aux travaux de la sous-commission exécutive de la C.I.S.L. est arrêté par la police belge comme trafiquant d'armes ». Ceci prouve que les ennemis de la classe ouvrière algérienne emploient tous les moyens pour saboter l'U.S.T.A. qui elle, en somme, est devenue leur bête noire.

Notre camarade Bédioune Amar est mort pour avoir participé à l'émancipation du peuple algérien et de sa classe ouvrière, son nom s'ajoutera dans la liste déjà longue des martyrs victimes pour la même cause et pour le même idéal.

Quant à ses assassins, nous laissons le soin au peuple algérien, seul habilité à le faire, de les juger.

La fédération de France de l'U.S.T.A. adresse à la famille de Bédioune Amar ses condoléances les plus attristées.

FLITZ

45 nouvelles cartes ont été distribuées.

HAUT-RHIN

MULHOUSE

Malgré l'arrestation de nos responsables dans cette région, nos camarades ont décidé de ne plus se laisser faire, ils ont réorganisé des sections syndicales, et plusieurs cartes ont été placées.

REGION LYONNAISE

A Lyon et sa région, nous constatons avec satisfaction la création de plusieurs nouvelles sections, et plus d'un millier de nouvelles cartes ont été placées au cours du premier trimestre de 1958.

LYON

Grâce aux efforts déployés par nos responsables et les militants de l'U.S.T.A., les travailleurs algériens grossissent chaque jour davantage les rangs de l'U.S.T.A. ; plus de 300 nouvelles adhésions ont été enregistrées pour le seul mois de février.

TARARE

L'activité déployée au cours du premier trimestre de 1958, les résultats encourageants obtenus sont très satisfaisants, les travailleurs algériens de la localité s'organisent de plus en plus dans l'U.S.T.A., malgré les tentatives d'intimidation de la police.

AVIGNON

Une nouvelle section du bâtiment vient de se former, et plusieurs cartes ont été distribuées. Nous adressons à nos camarades responsables et militants de l'U.S.T.A. de cette ville nos félicitations, et leur disons bon courage.

MONTELIMAR

65 nouvelles cartes ont été placées au cours du mois de février.

REGION DE LA LOIRE

SAINT-CHAMOND

Plus de 40 nouvelles adhésions ont été enregistrées au cours du mois de février, une section du bâtiment est en formation.

CLUSES

60 nouvelles cartes ont été enregistrées dans le courant du mois de février, et un nouveau comité vient de se constituer.

REGION PARISIENNE

AU cours des trois premiers mois de 1958, les travailleurs algériens de la région parisienne ont déployé de grands efforts pour renforcer l'U.S.T.A. Malgré la répression et les obstacles qu'ils rencontrent, plusieurs milliers de cartes ont été distribuées.

PANHARD

Un syndicat a été constitué chez Panhard, et plusieurs dizaines de cartes ont été placées.

RENAULT

Un syndicat est en formation.

CONFLANS

Un syndicat interprofessionnel est constitué et plusieurs dizaines de cartes ont été distribuées au cours du mois de février.

L'U. S. T. A. devant les luttes revendicatives

(suite de la page 1)

des travailleurs algériens dans le passé, comme elles sous-estiment leur contribution dans l'avenir aux luttes des travailleurs français. C'est à se demander si ce n'est pas par racisme que les bonzes syndicalistes français considèrent avec mépris les travailleurs algériens et leur organisation syndicale.

La C.G.T., la C.G.T.-F.O., la C.F. T.C. savent qu'il existe une fédération de l'U.S.T.A., groupant près de 100.000 travailleurs algériens en son sein. C'est une organisation ouvrière importante, d'autant plus qu'elle groupe toute l'élite des travailleurs algériens qui, demain, en Algérie, sera déterminante dans la vie sociale.

Actuellement, en France, la guerre d'Algérie engouffre des centaines de milliards de francs.

Le malaise social s'aggrave. La classe ouvrière française est mécontente. Son salaire ne lui permet pas de vivre dignement. Les fonctionnaires de l'Etat, les employés des services publics également, revendiquent, parce que les salaires qu'on leur octroie ne leur permettent pas de vivre décemment.

Il est certain que sans la guerre d'Algérie tout ce malaise social qui englobe toute les couches laborieuses françaises n'existerait pas.

Que signifie donc l'attitude des dirigeants de centrales syndicales françaises à l'égard de l'U.S.T.A. ? Pourquoi tous ces pourparlers en vue de l'action à entreprendre se déroulent-ils sans elle ? Pourquoi des décisions sont-elles prises sans l'y intéresser ? Est-ce par racisme ? Les travailleurs algériens se le demandent. N'est-ce pas là une attitude anti-ouvrière de division que les travailleurs français n'admettent pas.

Il est cependant une raison qui exige que la C.G.T., F.O., la C.F. T.C. invitent l'U.S.T.A. dans leurs pourparlers : c'est la situation et ce sont les revendications particulières des travailleurs algériens dont elles ne veulent pas entendre parler.

En effet, elles savent que ceux-ci sont victimes de pas mal d'injustices sociales, violant la loi française. Elles savent, par exemple, que les familles des travailleurs algériens se trouvant en Algérie ne touchent pas toutes l'allocation familiale à laquelle elles ont droit et ne bénéficient pas plus de tous les autres avantages sociaux parce que le dictat colonialiste impose cet état de fait. Elles savent les abus de toutes sortes : licenciements, insécurité, manque d'hygiène, dont les travailleurs algériens sont victimes de la part d'un patronat raciste. Elles savent les conditions de logement effroyables dans lesquelles vivent les travailleurs algériens, livrés à une véritable exploitation et aux effets terrifiants de la tuberculose et d'autres maladies. Elles savent également la persécution systématique qui s'abat sur eux indistinctement pour un terrorisme dont ils ne sont pas responsables et qui découle de la guerre d'Algérie. Elles savent aussi que des difficultés souvent insolubles leur sont opposées, pour leur retour libre en Algérie, pour y passer leurs congés payés ou pour d'autres raisons personnelles urgentes.

Voilà pourquoi les dirigeants des différentes centrales syndicales françaises hésitent, ou plutôt ne veulent pas inviter dans leurs conversations l'U.S.T.A. qu'ils savent fidèle aux véritables intérêts des masses laborieuses algériennes. Et c'est ce que doivent savoir les travailleurs français qui, marchant la main dans la main avec leurs camarades algériens, appuient les revendications particulières de ceux-ci.

Victoire des travailleurs algériens

(suite de la page 1)

Ce fait serait passé inaperçu comme un fait divers malgré l'excès de l'injustice et du racisme, si les menaces qui pèsent sur les travailleurs algériens ne devenaient pas de jour en jour plus alarmantes et plus pressantes. De nombreux camarades se sont trouvés dans les derniers temps chômeurs, soit par un licenciement abusif voilé, soit congédiés purement et simplement parce qu'ils ne pouvaient pas faire un travail exigeant une certaine qualification (sic).

Tout ceci rentre dans l'application de la politique colonialiste du gouvernement qui, non content de ce qu'il fait en Algérie, engage contre les travailleurs algériens émigrés la répression sous toutes les formes.

Les travailleurs algériens, organisés au sein de leur centrale l'U.S.T.A., sauront être vigilants et défendre leurs intérêts, et préparer, sur un même pied d'égalité, les luttes futures avec leurs camarades français. Ceci est nécessaire, car notre ennemi est commun et nos intérêts le sont aussi.

LIBERTE DE PASSAGE !

LE « Figaro » du 18/3/58, sous le titre « DEUX POLICIERS DU NORD VENDAIENT DE FAUX PAPIERS A DES MUSULMANS ALGERIENS », écrit ce qui suit : « Une enquête administrative est actuellement ouverte sur les agissements d'un inspecteur de police et d'un gardien de la paix du commissariat d'Auby, près de Douai, qui ofurnissait à titre onéreux, à des mouchards algériens, les pièces nécessaires pour rentrer en Algérie ».

C'est là le drame de l'émigration algérienne, qui se trouve coincée entre l'arbitraire administratif et les profiteurs de ses malheurs.

La grande masse des Algériens, émigrés en France ou ailleurs, ne sont pas retournés dans le pays depuis des années, et beaucoup depuis les événements que nous vivons. Ils ont laissé leurs familles, à qui chaque mois ils envoient une part de leur salaire. Il est naturel qu'ils ne cessent de songer à y retourner, ne serait-ce que pour rester quelques mois en famille. Or, avec les mesures administratives absurdes qui les obligent à avoir une autorisation de retour en Algérie, ce n'est pas une mince affaire.

Pour ceux qui avaient obtenu cette autorisation avant leur départ d'Algérie, c'est facile ; pour eux il n'y a pas de difficulté. Mais pour les autres, c'est-à-dire pour le plus grand nombre, c'est tout un tas de démarches à accomplir ou de paperasses à remplir.

Il faut dire qu'avec la situation créée par le terrorisme aveugle des tueurs F.L.N., l'atmosphère qui règne dans certains commissariats à l'égard des Algériens n'est pas sans reproche. Pourquoi ne pas dire qu'il existe un véritable racisme ? de l'action criminelle de quelques aventuriers, c'est toute l'émigration algérienne qui souffre.

Il est évident que cette situation est odieusement exploitée par certains policiers et leurs racoleurs. Le cas d'AUBY ne doit pas être unique. Il est certain qu'il doit en exister d'autres.

Exiger une autorisation pour les Algériens voulant retourner dans leur pays, c'est là un scandale qui doit cesser. Il faut rétablir la liberté de voyage entre l'Algérie et la France, et en finir avec toutes ces tracasseries absurdes et injustifiables.

M. BOUFELDJA

SECURITE SOCIALE

Un assuré incarcéré

A. *Pendant sa détention préventive.*

B. *Après sa condamnation.*

A) Durant une détention préventive ou après une condamnation: l'assuré social incarcéré qui, au moment de son arrestation, bénéficiait des indemnités journalières de l'assurance maladie, peut prétendre aux dites indemnités tant que son état de santé le justifie.

Les sommes correspondantes sont versées au pécule de l'intéressé qui peut, toutefois, établir dans les conditions habituelles, une délégation en faveur de tiers afin que les sommes en cause leur soient versées en tout ou en partie.

Par ailleurs, l'article 253 du code de la Sécurité Sociale dispose que le droit aux prestations des assurances maladie, maternité et décès est supprimé à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la date à laquelle l'assuré a cessé de remplir les conditions exigées pour être assujetti à l'assurance obligatoire. En conséquence, s'il ne perçoit pas les indemnités journalières de l'assurance maladie, l'assuré social incarcéré cesse, au bout d'un mois, de pouvoir faire valoir ses droits aux prestations de l'assurance maladie, même si les conditions administratives d'ouverture des droits étaient remplies lors de son incarcération.

Les ayants droit de l'assuré peuvent prétendre aux prestations tant qu'ils sont en mesure de justifier que l'assuré avait accompli, au cours des trois mois précédant la date des soins dont le remboursement est demandé, soixante heures de travail salarié ou assimilé. Cependant, la disposition de l'art. 253 du code de la Sécurité Sociale leur est opposable à l'expiration du délai d'un mois suivant l'incarcération ou la date de cessation du service des indemnités journalières.

B) Après la libération: si l'incarcération a été suivi d'un jugement de relaxe pure et simple dans un délai inférieur à trois mois, il a été admis que les dispositions de l'art. 253 du code de la Sécurité Sociale pouvaient ne pas s'appliquer.

En conséquence, les intéressés peuvent avoir droit aux prestations s'ils remplissent les conditions d'ouverture des droits ci-dessus rappelées, compte tenu de leur activité salariée antérieure à l'incarcération.

Par contre, s'il y a eu condamnation, l'assuré se voit opposer les dispositions de l'art. 253 précité et doit s'ouvrir de nouveaux droits par la reprise d'un travail salarié.

Le scandale des allocations familiales en Algérie

NOTRE fédération ne cesse de recevoir de nombreuses lettres émanant des camarades travaillant en France.

Nos camarades s'étonnent de voir que le versement de leurs cotisations, effectué par leur employeur au taux normal de 6 % valable pour tous les travailleurs sans distinction, ne correspondent pas en contrepartie au versement normal sous la forme des allocations familiales à leurs familles.

C'est là une injustice flagrante qui dénote toutes les contradictions de la politique française au sujet de l'Algérie. En effet, en Algérie, le taux que perçoivent les familles en matière d'allocations familiales est plus bas qu'en France. Il est à peu près la moitié de celui établi en France. De ce fait, ce sont des dizaines de milliards de francs revenant de droit, selon la loi, à des familles algériennes, qui sont ainsi soustraites aux travailleurs algériens pour l'Etat français.

Des statistiques précises, établies à partir des données fournies par le ministre du Travail, prouvent que, depuis des années et dans des proportions toujours croissantes, vu l'augmentation démographique du salariat algérien en France, les caisses de l'Etat se gonflent de bénéfices illicites, réalisés au détriment du budget déjà fort maigre de chaque travailleur algérien.

Des milliards ont ainsi été économisés, sans qu'évidemment il soit tenu compte du préjudice ainsi causé aux familles algériennes.

Il était question, depuis que M. R. Lacoste parlait de réformes en Algérie, d'abolir cette injustice sociale dont souffrent les familles algériennes et d'unifier le taux des allocations familiales entre la France et l'Algérie. Il a été fait à ce sujet un grand tapage dans la presse. Mais tout cela n'a été que de la propagande pour usage externe. En réalité, la soi-disant réforme a été purement et simplement jetée dans le panier des oubliettes. Des milliers de familles algériennes, c'est-à-dire des dizaines de milliers d'enfants algériens continuent d'être privés de leurs droits. Le colonialisme impose toujours son veto pour tout ce qui concerne le progrès social et l'amélioration du niveau de vie des masses laborieuses algériennes.

Mais là où le scandale atteint vraiment son comble, c'est lorsque tout est fait pour aggraver la situation des familles algériennes dans certaines régions du pays.

L'administration locale a décidé de bloquer, sans avertir, ni les familles, ni le principal allocataire se trouvant dans la métropole, les fonds qui sont dûs à ces malheureuses familles. Celles-ci qui, dans la plupart des cas, n'attendent que ces allocations pour vivre, se trouvent de ce fait privées de ce droit et jetées dans la misère.

Nous reviendrons sur ce sujet en donnant quelques exemples typiques.

O. MOHAMED

La femme algérienne sur le front du travail

BIEN des opinions, qui parfois diffèrent beaucoup les unes des autres, sont émises par les Algériens à propos du rôle de la femme algérienne au foyer, à l'usine, dans la cité. Des controverses s'établissent : les uns sont attachés au passé traditionnel, les autres imaginent l'avenir. Quel contenu donner à ces mots qui désormais résonnent à toutes les oreilles : « EMANCIPATION DE LA FEMME ALGERIENNE » ?...

Nous nous bornerons aujourd'hui à rapporter quelques faits, quelques réalités vécues par des femmes algériennes militantes de l'U.S.T.A. ou femmes de militants. Ce sont des travailleuses du Nord de la France qui parlent.

— Celle-ci travaillait à la mine depuis un an, puis dans le peignage :

« Le travail était difficile et dangereux, dit-elle ; plus d'une fois, j'ai eu les doigts éraflés par les machines : j'ai dû faire beaucoup d'efforts pour parvenir à manœuvrer les machines.

« Je travaillais 10 heures par jour pour ne toucher que 6.000 fr. par semaine, pas même 1.000 fr. par jour. Plus d'une fois aussi j'avais songé à cesser le travail, mais c'était une nécessité absolue pour moi de gagner ma vie.

« Malgré toutes les difficultés, malgré que, bien souvent, j'étais l'objet de moqueries parce que je ne sais pas parler français, j'avais continué. Malheureusement, au début du mois de février, j'ai reçu un avis de la direction qui me congédiait sous le prétexte que l'usine fermait ses portes. Lorsque j'ai demandé des explications, on m'a répondu ceci : « L'usine ne ferme pas ses portes, mais nous ne travaillons plus la laine, mais la soie, et il nous faut des ouvrières spécialisées ». Un camarade algérien qui travaillait là depuis 30 ans a été lui aussi licencié ; j'ai cherché sans succès une autre place, et maintenant j'attends une autorisation pour retourner en Algérie ».

— Et voici un autre témoignage :

« Je suis bobineuse chez K... Je suis obligée de travailler pour aider mon mari dont le maigre salaire ne suffit pas pour élever convenablement nos enfants ; ils vont tous en classe et ainsi je peux travailler.

« Le travail que je fais est très difficile, mais il ne faut aucune formation spéciale, car c'est l'usine qui forme ses ouvrières. Je gagne 8.000 fr. par semaine ; je ne m'en plains pas, mais toujours, et c'est l'avis des camarades algériens, nous devons soutenir la classe ouvrière dans la lutte pour toutes ses revendications ».

Yamina B.

De nos correspondants d'Algérie

Les profiteurs de la classe ouvrière algérienne à l'œuvre

En vertu des pouvoirs spéciaux que le parlement français — y compris les députés du Parti Communiste Français — avait accordés à M. Robert Lacoste au lendemain du 6 février 1956, l'U.S.T.A. avait été la première organisation syndicale nationale à subir les coups de la répression. Elle était en plein développement en Algérie, partout, dans le pays, des syndicats U.S.T.A. s'organisaient et, dans les villages, les ouvriers agricoles s'apprêtaient également à suivre le chemin de l'organisation. De partout des délégations affluaient à Alger, et prenaient du matériel et des directives. La création d'un organe central était envisagée.

Cet épanouissement du syndicalisme algérien libre à travers l'U.S.T.A. jetait l'émoi dans la C.G.T. qui voyait ses rangs de plus en plus désertés par les travailleurs musulmans. Les dirigeants F.O. et C.F.T.C. étaient, eux aussi, au comble de la fureur et s'étonnaient que l'administration coloniale laissa se développer l'U.S.T.A.

L'action de l'administration n'a pas tardé. Elle a commencé par s'abattre sur les dirigeants de l'U.S.T.A., et plus particulièrement sur les militants syndicalistes du R. D.T.A. (ex-C.F.R.A.) qui en étaient les animateurs. Et c'est ainsi que Ramdani Mohamed, secrétaire général de l'U.S.T.A., et les autres dirigeants: Bouzerar Saïd, Tefaha Abdelkader, Lahmar Hocine, Djernane Arezki, Selali Mohamed et d'autres militants ont été arrêtés et envoyés dans différents camps dit d'hébergement. D'autres responsables locaux, à travers l'Algérie, ont été appréhendés. Le local de l'U.S.T.A. a été saccagé, et tout son matériel saisi.

Cette répression, qui frappait l'U.S.T.A., réjouissait les cégétistes et les organisations F.O. et C.F.T.C. puisqu'ils n'avaient pas soufflé un seul mot contre ce coup de force.

La direction de l'U.G.T.A., noyauté par des communistes, voyait là une excellente opération. En effet, c'était à la faveur des coups qui frappaient l'U.S.T.A. que l'U. G.T.A. se développait. L'administration l'aidait même en lui cédant le local central du M.T.L.D. de la place de Chartres, jusque-là fermé et mis sous scellés.

Ainsi aujourd'hui, il n'y a plus de syndicats algériens libres en Algérie en dehors des filiales de centrales syndicales de la métropole et qui sont composées essentiellement d'européens. Cela permet au patronat de sévir et de faire sa loi. Et c'est ainsi que, dans la R.D.T.A., faute de syndicat libre groupant la masse du personnel, l'ingénieur Clabec, devant le mécontentement des employés, avait chargé le chef principal de l'exploitation, R. Ramos, et le trésorier général du réseau, M. Scot, de constituer un syndicat. Mais, à la préfecture, l'on a trouvé cela grotesque et l'on a demandé à la direction de trouver d'autres gens que ces « huiles ». Après un conseil de famille, un syndicat fantoche a été créé avec à sa tête des communistes cégétistes, les sieurs Palomba et Pascuel. Ce soidisant syndicat a pour mission de participer à l'administration des œuvres sociales. Ses membres sont bombardés arbitrairement « délégués du personnel ».

C'est là un scandale contre lequel tout le personnel R. D.T.A. se dresse, et qui dénote qu'en accord avec les pouvoirs publics, la direction agit comme si nous étions sous le régime corporatif fasciste. Que deviennent tous ces discours qu'on nous prodigue sur les vertus de la démocratie en Algérie, quand les travailleurs algériens n'ont ni le droit d'opinion, ni d'avoir les syndicats de leur choix, ni de désigner les délégués en qui ils ont confiance, et quand tous les dirigeants et les militants de l'U.S.T.A. sont dans les camps ou dans les prisons ? C'est là une démagogie, ce sont là des mensonges qui ne trompent personne.

Le monde entier sait que l'Algérie vit sous le règne de la terreur et du despotisme colonialistes.

Mais les travailleurs algériens qui souffrent ont acquis à travers les épreuves de ces dernières années une riche expérience. Par leur sang-froid, leur ténacité, leur union et leur action, ils finiront par triompher et, demain, leur U.S.T.A. les guidera jusqu'à leur émancipation totale.

Réforme sociale dans l'agriculture ?

UN arrêté d'extension de la convention collective algérienne de retraite et de prévoyance des ingénieurs et cadres des exploitations agricoles, signé le 9 mai 1956, vient d'être publié dans le « Journal Officiel » de l'Algérie du 25 mars 1958.

Cet arrêté rend obligatoire sur toute l'étendue du territoire algérien, à compter du 1er avril 1958, cette convention.

En conséquence, les exploitations agricoles de quelque nature qu'elles soient sont tenues d'affilier à la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite le personnel bénéficiaire de la convention collective actuellement employé par elle.

Quels sont les bénéficiaires de cette conquête sociale en Algérie ? Concerne-t-elle la masse des ouvriers agricoles ?

L'article 4 de la convention précise de qui il s'agit : « **Sont considérés comme cadres : les salariés exerçant les fonctions de directeur, gérant, commis, comptable, pointeur, magasinier, cadre technique, stagiaire, et qui ont comme attribution de diriger des travaux suivant des instructions établies périodiquement ou d'administrer l'entreprise selon des directives générales préalablement utilisées, laissant une large place à l'initiative personnelle...** »

On sait que la plupart des cadres agricoles sont des Européens, et l'on se demande si les quelques Algériens musulmans qui se trouvent dans ces catégories vont bénéficier de cette réforme. En tous les cas, s'il en était ainsi, ils ne constituent, parmi les 2 millions d'ouvriers agricoles, qu'une minorité insignifiante.

Ainsi, la masse des ouvriers agricoles musulmans reste privée des avantages de cette convention collective ; tout est fait pour en étendre les bienfaits au plus grand nombre d'Européens possible. Et c'est ainsi qu'aux termes de l'article 5 de la convention collective « **pourront être assimilés aux cadres les employés ou agents de maîtrise, dont la partie fixe du salaire annuel brut dépasse de façon permanente le salaire annuel minimum pris en considération pour le calcul des rentes d'accidents du travail en Algérie, et dont les attributions les ont fait considérer par la commission paritaire comme assimilables aux cadres** ».

Voilà qui est net et clair. Il s'agit de normaliser la situation sociale des Européens employés dans l'agriculture en leur accordant tous les bénéfices sociaux qui sont appliquées dans l'industrie et le commerce. De ce fait, ils jouiront des allocations familiales, de la sécurité sociale et d'une retraite.

Et voilà comment par un simple arrêté, passant inaperçu, sur lequel on ne fait pas de tapage, on démontre une fois de plus la fausseté de cette prétendue politique de réformes. Tout ce qui bénéficie à la population européenne, et qu'on sait injuste, puisque ne profitant pas à la masse algérienne, on prend tous les soins pour ne pas le divulguer ; mais, quand il s'agit d'une mesure symbolique concernant les Musulmans, et qui ne coûte d'ailleurs rien, on fait se déchaîner toute la presse et toute la radio pour en faire l'éloge.

C'est là une mesure qui dénote le caractère injuste de ces réformes sociales, surtout dans l'agriculture. Les parias de la terre algérienne touchant des salaires journaliers variant de 300 à 600 francs ; qui n'ont ni allocations familiales ni sécurité sociale, ni retraite, continuent d'être livrés à l'exploitation effrénée des seigneurs de la colonisation. Ils n'ont rien qui puisse les défendre et faire valoir leurs droits. Et c'est pour faire suer le burnous, et pour maintenir les 2 millions d'ouvriers agricoles algériens dans le servage et la misère que l'U.S.T.A., qui avait élaboré un programme d'organisation et d'action des masses rurales algériennes, a été dissoute en Algérie et que ses dirigeants et militants ont été arrêtés et envoyés dans des camps. Quant aux organisations syndicales existantes en Algérie, F.O. et C.F. T.C., elles se soucient peu de la situation effroyable des serfs algériens et de leurs droits.

Les masses laborieuses rurales algériennes savent tout cela. Elles restent confiantes dans l'avenir. Elles ont conscience de la force que constituent leur union et leur organisation syndicale. Les jours sombres qu'elles traversent passeront, et l'heure qui verra renaître l'U.S.T.A. approche. Et ce sera dans ses rangs qu'elles mèneront l'action pour faire respecter leur dignité humaine, et imposer des salaires et des conditions de vie dignes des temps modernes.

Retraite vieillesse en Algérie

LE *Journal Officiel* du 9 mars 1958 a publié un décret concernant l'institution en Algérie d'un régime de vieillesse en faveur des personnes non salariées. La retraite vieillesse a été instaurée en Algérie pour tous les vieux par le décret du 24 novembre 1956.

Il semble que l'on revient sur cette mesure humanitaire et juste qui englobait tous les Algériens et Algériennes âgés. En effet, le décret de 1956 est modifié comme suit :

« ARTICLE 19. — Il est institué, en Algérie, un régime d'allocation-vieillesse pour chacune des catégories professionnelles ci-après, ne bénéficiant pas du régime des salariés ou assimilés :

1) Professions industrielles et commerciales ; 2) Professions libérales ; 3) Professions agricoles ; 4) Professions artisanales ».

Mais, outre ces quatre catégories, il y a une masse de sous-prolétaires, de vieux travailleurs qui, jusqu'ici, ont trimé à droite et à gauche, d'une corporation à l'autre, qui n'ont aucune justification de leur passé laborieux. Ce sont des milliers de vieux Algériens qui se trouvent dans ce cas et qui, de ce fait, seraient impitoyablement exclus des nouvelles dispositions du décret du 9 mars 1958.

Ce sont également des centaines de femmes de ménage qui, dès 6 heures du matin, quittent leur foyer pour aller gagner le maigre morceau de pain de leurs enfants, car la plupart sont des veuves ou des divorcées et qui, de ce fait, vont être brutalement privées de cet avantage social parce que n'entrant pas dans les quatre catégories sus-mentionnées.

Ce sont aussi des milliers de vieux Khemmas et de vieux petits fellahs qui vont être victimes de ce nouveau décret qui constitue une régression par rapport à celui de 1956 qui englobait tous les mêmes Algériens indistinctement.

Mais là où le caractère rétrograde du décret du 9 mars 1958 par rapport à celui du 24 novembre 1956 est éclatante, c'est à propos du financement qui se résume ainsi :

« Le financement de ces régimes est assuré par versement de cotisations dont le taux est calculé de telle façon que le montant des recettes puisse couvrir en même temps les frais et les allocations de l'année courante et, le cas échéant, le déficit de l'année précédente ».

Autrement dit, il n'y aura que ces quatre catégories qui, parce que cotisant, seront bénéficiaires de la retraite des vieux. Or, répétons-le, ces catégories ne constituent qu'une minorité et la grande masse des vieux Algériens va se trouver exclue du bénéfice de cette conquête sociale digne des temps modernes.

Et c'est ce que l'Union de Défense des Commerçants et Artisans (U.D. C.A.) d'Algérie avait souligné dans son communiqué paru dans L'ECHO D'ALGER du 11 mars 1958 :

« Pour être constructif, et en ce qui concerne le régime idéal d'avenir, il faudrait prévoir une solution beaucoup plus révolutionnaire faisant table rase du passé. Cette solution : l'institution d'une retraite décente — 75 % du SMIG — pour tous ceux atteignant 55 à 60 ans, suivant leur profession et sans tenir compte ni de leur activité passée ni de leurs ressources... ».

L'U.D.C.A., qui est pénétrée des réalités algériennes, a compris l'injustice du décret du 9 mars 1958 et son caractère rétrograde.

C'est là une position qui se rapproche de celle de l'U.S.T.A. qui considère l'octroi d'une retraite vieillesse à tous les Algériens et Algériennes comme un droit légitime qu'on n'a pas à leur disputer ni à marchander. Elle estime que cette retraite vieillesse, qui doit englober tous les vieux Algériens et vieilles Algériennes, ne doit pas être une aumône mais une pension leur permettant de vivre dignement, c'est-à-dire en rapport avec le SMIG.

TRAVAILLEURS
ALGERIENS
UNISSEZ-VOUS
DANS LES RANGS
DE L'U.S.T.A.

Imprimerie DAVY - Paris